

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES  
COMMUNE DE PONTORSON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2010**

En exercice	27	<i>L'an deux mil dix, le deux mars, à vingt heures, les membres du Conseil</i>
Présents	21	<i>Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson</i>
Absent(s) excusé(s)	3	<i>après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE,</i>
Absent(s)	3	<i>Maire.</i>
Procuration(s)	3	<i><u>Membres présents</u> : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mme</i>
Votants	24	<i>VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE</i>
Date de convocation		<i>Annick. Mr BASQUIN Marc. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr</i>
19 février 2010		<i>TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF</i>
		<i>Chantal. Mme DANARD Valérie. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel.</i>
		<i>Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-</i>
		<i>Christine. Mr PERRIN Nicolas. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.</i>
		<i><u>Absent(s) excusé(s)</u>: Mme GUÉRIN Annick. Mr GANCHE Jean-Luc. Mr</i>
		<i>DAVOINE Louis.</i>
		<i><u>Absents</u> : Mr COUREUIL Daniel. Mr FAGUAIS Lucien. Mr DURANT Claude.</i>
		<i><u>Procurations</u> : Mme GUÉRIN à Mme VINOUSE. Mr GANCHE à Mme</i>
		<i>CHAUMONT. Mr DAVOINE à Mme THÉAULT</i>
		<i>Secrétaire de séance : Monsieur BASQUIN Marc</i>
		<i>Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.</i>
		<i>Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions</i>
		<i>diverses.</i>

2010/1 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire retrace les principaux éléments relatifs aux budgets 2010

Compte tenu des résultats 2009, le budget 2010 pourra bénéficier d'un report d'excédent de 1 272 000 €

La dotation globale de fonctionnement est de l'ordre 1 020 000 € pour 2010 répartie comme suit :

Dotation de base	393 894 €
Dotation de superficie	13 863 €
Complément de garantie	413 558 €
Part complémentaire	198 807 €
Total	1 020 122 €

La DGF était de 1 018 000 € en 2009.

Compte tenu des éléments transmis aux services de l'Etat, la Commune pourra continuer à bénéficier du remboursement anticipé du FCTVA, en 2010 elle devrait donc percevoir à ce titre une somme de l'ordre de 203 000 €.

Impôts locaux : Valeur locative : le coefficient de revalorisation à appliquer sur la plupart des valeurs locatives est de + 1.012 (inflation prévisionnelle hors tabac 2010)

Rappel des bases et taux 2008 et 2009 :

	Bases d'imposition 2008	Bases d'imposition 2009	Taux
Taxe d'habitation	3 422 442	3 598 000	8.36 %
Taxe foncière (bâtie)	2 968 622	3 078 000	15.68 %
Taxe foncière (non Bâtie)	240 925	245 300	32.23 %
Taxe professionnelle	3 844 392	3 969 000	10.86 %

### Projets d'investissement :

✓ L'aménagement de la rue de la plaine, le projet remis par le maître d'œuvre estime les travaux supportés par le budget communal à 935 000 € TTC. La durée des travaux est estimée à 10 mois. La collectivité a sollicité les subventions suivantes :

Amendes de police : 13 100 € - DGE : 150 000 € - Une subvention de 2000 € pourra être sollicitée auprès du syndicat d'électrification.

✓ Centre culturel :

La consultation pour le concours d'architecte est en cours, le marché de maîtrise d'œuvre devrait pouvoir être notifié début juillet sous réserve des négociations suivant le concours.

Il est proposé au conseil de budgétiser sur cet exercice 300 000 €, le montant des travaux est estimé à 2 500 000 € HT.

La Commune peut bénéficier d'une subvention de 300 000 € au titre du contrat de pôle (financement région), de 197 000 € au titre contrat de pays (financement Région) et d'une subvention au titre du contrat de territoire (financement Département). Pour ce dernier contrat une subvention de 30 % pourrait être sollicitée soit 750 000 € si cette action est retenue. Par ailleurs, l'Etat accorde une subvention pour la partie médiathèque de l'ordre de 30 % avec un prix plafond du m2. Elles seront budgétisées en même temps que les travaux (2011).

✓ PLU : budgétiser tout ou partie des tranches conditionnelles prévues au contrat

✓ Effacement des réseaux bourg de Les Pas :

Les travaux sont estimés à 145 000 € TTC, une subvention de 20 000 € peut être sollicitée auprès du syndicat d'électrification.

✓ Travaux école Louis Pergaud : les travaux sont estimés à 100 000 € TTC une subvention de 32 000 € a été sollicitée au titre de la DGE.

✓ Eglise Notre Dame : les travaux de restauration sont estimés à 560 000 € TTC, des subventions de 50 à 60 % du montant HT pourraient être obtenues (programme pluriannuel de travaux). L'ABF n'a pas communiqué la totalité du devis maçonnerie.

✓ Prêche : les travaux sont estimés à 140 000 € TTC et ne prennent pas en compte l'acquisition de la maison mitoyenne, des subventions de l'ordre de 30% du montant HT pourraient être obtenues (programme pluriannuel)

✓ Travaux salle de Boucey : suite à la suppression de la salle pour les restos du cœur, le montant de l'opération est ramené à 60000 € TTC. Compte tenu des 12 000 € déjà engagés sur 2009, il convient de budgétiser 48 000 €. Les travaux seront réalisés en 2010.

M. Touquette précise qu'il souhaite que l'action des restos du cœur puisse se poursuivre dans de bonnes conditions mais que le projet de création de locaux dédiés à l'association dans ce bâtiment a été abandonné compte tenu de la situation enclavée du terrain. Monsieur le Maire rappelle son intervention au conseil communautaire suggérant la prise en compte des restos du cœur par la communauté de

communes, l'association soutient de nombreux bénéficiaires du canton et les élus pourraient ainsi mesurer l'ampleur des besoins.

✓ Vestiaires du stade : les travaux sont estimés à 80 000 € HT, l'inscription de 102 000 € au budget semble donc nécessaire. Une subvention auprès de la Fédération Française de Football sera demandée dès que possible (30 000 €).

✓ Effacement des réseaux de Cormeray : 5 000 €

✓ Mise aux normes de la cantine du Chat Perché : afin de solliciter une subvention dans le cadre de la DGE, les travaux ne pourront commencer qu'en 2011.

✓ Mise aux normes accessibilité, incendie et réaménagement des sanitaires de l'école Louis Pergaud : il est proposé de recruter un maître d'œuvre - estimation 10 000 €

✓ M. le Maire précise que suite aux réunions avec le conseil régional, RFF et la SNCF, le projet de rénovation de la gare prend forme et qu'il serait judicieux de faire appel dès maintenant à un bureau d'études spécialisé en aménagement urbain et études de circulation pour envisager l'évolution du quartier de la Gare (secteur rues du Docteur Bailleul/rue du Docteur Tizon/ carrefour rue de Wassenberg). Par ailleurs afin d'accompagner la mise en place des chemins de randonnées, il est nécessaire de réfléchir au passage bd de Gaulle/rue des Bordeaux : des travaux doivent ils être budgétisés cette année ou faut il se contenter d'ouvrir le passage a minima (sous réserve d'obtention des autorisations)

✓ Travaux de voirie et réseaux divers dont en investissement la cour de la mairie annexe d'Ardevon, modernisation éclairage public

✓ Cimetière de Moidrey : acquisition du terrain

Emprunt :

Compte tenu de l'évolution de l'état de la dette (état joint) il est proposé au conseil d'emprunter une somme Arrivée de M. Alix

#### Service des eaux

Compte tenu des résultats 2009, un excédent de fonctionnement de 158 000€ pourra être reporté. Le service des eaux n'a plus d'emprunt à rembourser.

La section de fonctionnement tient compte de l'arrêt de la vente d'eau au Syndicat de Vieux Viel/Sougeal et des répercussions sur le volume d'eau acheté à Baie et Bocage. La somme prévue au compte 605 est établie sur la base des achats d'eau 2009 (supérieure aux années antérieures du fait des fuites constatées en décembre). Un poste à temps non complet sera créé au 2<sup>ème</sup> semestre afin que l'agent administratif travaillant pour les services eau et assainissement soit rémunéré directement par les budgets eau et assainissement et non par le budget principal afin de limiter les opérations comptables de reversement en fin d'année.

#### Les projets d'investissement sont les suivants :

Rue de la plaine : changement du tracé de la canalisation d'amenée : 110 000 € HT. M. Le Maire ajoute qu'il demandera au maître d'œuvre de chiffrer l'enlèvement de l'ancienne canalisation.

Situer l'ancienne canalisation exactement ou chiffrer l'enlèvement

Protection des captages : 20 000 € (la protection doit être juridiquement assurée pour le 31/12/2010)

Renouvellement de canalisations

Acquisition d'un véhicule électrique : 18 000 €. Conformément à l'avis de la commission des solutions de location et de leasing seront également envisagées.

Un emprunt de 100 000 € ou plus en fonction du renouvellement de canalisations nécessaire.

#### Service assainissement

Compte tenu des résultats 2009, un excédent de fonctionnement de 146 000 € pourra être reporté.

Le remboursement d'emprunt s'élève à 3300 € dont 1800 € d'intérêt et 1500 € en capital (chiffres confirmés suite à commission finances)

Un poste à temps non complet sera créé au 2<sup>ème</sup> semestre afin que l'agent administratif travaillant pour les services eau et assainissement soit rémunéré directement par les budgets eau et assainissement et non par le budget principal afin de limiter les versements de fin d'année.

*Projets d'investissement :*

Extension la grève : 60 000 € HT

Etude extension bourg de Moidrey : 20 000 €, cette opération sera proposée au contrat de territoire

Maîtrise d'œuvre réhabilitation de réseaux : 15 000 €

Remplacement de canalisations : 30 000 €.

Suite à la demande de M. Touquette, M. le Maire répond qu'effectivement compte tenu de l'état de la canalisation venant du parc d'activités constaté la semaine précédente, il conviendra de prévoir 50 000 € au lieu des 30 000 € prévu initialement.

Rue de la plaine : 10 000 €

Accueil des matières de vidange : à déterminer

*Parc d'activités*

En dépenses : Travaux de finition éventuels (plaque de rue...), sommes correspondant aux révisions de prix.

M. Cachera demande que les sommes correspondant à l'évaluation des indices soient chiffrées.

En recettes : vente des parcelles.

#### *2010/2 Aménagement de la rue de la Plaine, approbation du projet*

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la rue de la Plaine sous réserve des observations formulées lors de la commission travaux (réduction à 5 m de la longueur de l'amorce, vérifier l'emprise du projet par rapport à la parcelle 065 C 180, supprimer compte tenu de la zone 30 le marquage des passages piétons).

#### *2010/3 Servitude de passage d'une canalisation eau potable, indemnités pour perte de récoltes*

Vu l'estimation des domaines,

Vu le barème d'indemnisation pour perte de récoltes actuellement en vigueur dans le département de la Manche,

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions de passage pour le renforcement de la desserte en eau potable avec M. Martel pour la parcelle 065 ZA 39 et Mme Gesmier pour les parcelles 065 C 699 et 065 C 89, de leur verser respectivement la somme de 35 euros et 100 euros et de prévoir l'indemnisation pour perte de récolte à verser aux exploitants en fonction du barème départemental applicable. A titre d'exemple, l'indemnité à verser à M. Hallais exploitant de la propriété de Mme Gesmier s'élèverait à 1860 euros.

#### *2010/4 Cession des parcelles AB 18 et ZD 72 au profit de la commune de Beauvoir*

Vu l'estimation des Domaines (0.25 €/m<sup>2</sup>)

Considérant que la Commune de Pontorson est propriétaire des parcelles AB 18 et ZD 72 sur la Commune de Beauvoir, que ces parcelles ont vraisemblablement été oubliées lorsque Beauvoir a quitté la fusion, que ces parcelles dont l'une d'elles est en fait un talus sont entretenues par les services de Beauvoir,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder à titre gratuit les parcelles AB 18 et ZD 72 à la Commune de Beauvoir, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et de désigner Maître Serrand comme notaire.

### 2010/5 Acquisition de la parcelle 065 C 387 (et non 065 A530 comme indiqué dans la convocation)

Vu l'estimation des Domaines,

Le conseil municipal, à près en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle 065 C 387 pour la somme 0.50 €/m<sup>2</sup> (1000€), d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et de désigner Maître Serrand comme notaire.

### 2010/6 Régularisation, acquisition des parcelles

Lors de l'octroi des permis de construire pour des terrains situés rue de la plaine, les propriétaires ont cédé gratuitement à la Commune une bande de terrain pour élargir la voie. Le transfert de propriété n'a pas été effectué, le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'acquérir à titre gratuit les parcelles suivantes :

065 C 1007, 996, 1096, 1049, 1054, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte et de désigner Maître Serrand comme notaire.

### 2010/7 Accueil de loisirs sans hébergement – Tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

Prix en €	PONTORSON		HORS PONTORSON	
	Allocataire	Non allocataire	Allocataire Manche	Non allocataire Manche et hors département
½ journée (uniquement le mercredi) sans repas	7.50	8.80	8.80	9.80
½ journée (uniquement le mercredi) avec repas	10.80	12.10	12.10	13.10
Journée	14.70	17.50	17.50	19.50
Séjours (minimum 5 jours consécutifs)	9.50 / j	11.60/j	12.90/j	14.60/j
Séjours camps	25/j	27/j	27/j	29 / j

Ces tarifs sont applicables à compter du 5 juillet 2010. Le paiement doit être effectué lors de l'inscription, si le montant est supérieur à 100 €, un acompte de 100 € pourra être versé, le solde devra être acquitté avant la fin du séjour.

### 2010/8 Accueil de loisirs-animateurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à recruter 8 animateurs pour la période du 5 juillet au 1 août et 6 animateurs pour la période du 2 au 29 août 2010.

### 2010/9 Auberge de jeunesse- recrutement de saisonniers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à recruter 2 agents à temps non complet à 25/35ème pour la période du 1er mai au 2 juillet 2010, 1 agent à temps complet et 2 agents à temps non complet 28/35ème pour la période du 3 juillet au 27 août et 2 agents à temps non complet 25/35ème pour la période du 28 août au 30 septembre 2010.

### 2010/10 Redevance prélèvement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'inclure la redevance prélèvement dans les dépenses globales du service et par conséquent de ne plus la faire figurer indépendamment du tarif assainissement.

### 2010/11 Facturation eau assainissement réclamations d'abonnés

Vu les demandes de M. Gresel, M et Mme Hummel, Mme Pleven, Mme Bodin, Mme Picard, de la SCI Juilley, de M. et Mme Videloup

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder à :

- M. Gresel un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à sa consommation excessive soit 235 m3
- M et Mme Hummel un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à leur consommation excessive soit 68 m3
- Mme Pleven un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à sa consommation excessive soit 303 m3
- Mme Bodin un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à sa consommation excessive soit 109 m3
- Mme Picard un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à sa consommation excessive soit 60 m3
- la SCI Juilley un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à sa consommation excessive soit 117 m3
- M et Mme Videloup un dégrèvement pour la partie assainissement correspondant à leur consommation excessive.

Vu la demande de M. Julien Chevalier (Chevalier ambulances),

Considérant que l'immeuble occupé par M. Chevalier a deux branchements d'eau potable, l'un sur la rue Couesnon, l'autre sur le boulevard Clémenceau, que ces deux branchements alimentent le même réseau de desserte intérieur, que la vanne isolant ces deux réseaux a été ouverte, une partie de l'eau comptabilisée par le branchement Boulevard Clemenceau a été rejetée dans le réseau par le branchement de la rue Couesnon,

M. Lechat rappelle que les abonnés doivent vérifier régulièrement leur compteur et que de plus une communication entre les deux branchements ne devrait pas être possible pour des raisons sanitaires, M. Touquette ajoute que la « consommation annuelle estimée » pour le calcul (80 m3) lui paraît faible.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (17 pour, 3 abstentions, 3 contre) d'accorder un dégrèvement à M. Julien Chevalier pour la totalité de sa facture (eau et assainissement) pour sa consommation jugée excessive soit 940 m3.

### 2010/12 Transformation de postes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de transformer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 les postes suivants :

Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 5 H 30/35<sup>ème</sup> en poste d'adjoint d'animation à temps non complet 11/35<sup>ème</sup>

Un poste de contrôleur principal de travaux TC en poste de contrôle de travaux chef TC

Un poste de technicien supérieur TC en poste de technicien supérieur principal TC

Un poste d'agent de maîtrise TC en poste d'agent de maîtrise principal TC

Deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### 2010/13 Demande d'agrément pour l'accueil d'apprentis

Vu l'avis du CTP du 8 février 2010,

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande d'agrément présenté concerne les espaces verts. Mme Théault souhaite que l'apprenti recruté soit de préférence domicilié sur le canton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le recours aux contrats d'apprentissage.

### 2010/14 Régime indemnitaire

Considérant que le décret et l'arrêté du 5 janvier 1972 relatifs à la prime de service et rendement ont été remplacés par un décret et arrêté publiés au JO le 16 décembre 2009, que les collectivités doivent par conséquent délibérer pour mettre en conformité leur régime indemnitaire avec la réglementation en vigueur, que le montant de la prime est désormais déterminé par un taux de base annuel par grade prévu réglementairement et non plus sur la base d'un taux moyen appliqué au traitement brut moyen par grade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier la délibération 54/2003 du 12 mai 2003 dans sa partie relative à la PSR (point 3) d'instituer la PSR telle que prévue par le décret 2009- 1558 et l'arrêté ministériel du 15 décembre 2009 et de fixer les taux annuels de base par grade.

Grade	Taux annuel de base
Contrôleur	986 €
Contrôleur principal	1289 €
Contrôleur en chef	1349 €
Technicien supérieur	1010 €
Technicien supérieur territorial	1330 €
Technicien supérieur en chef	1 400 €
Ingénieur	1659 €
Ingénieur principal	2817 €
Ingénieur en chef de classe normale	2869 €
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	5523 €

Le conseil précise que les agents non titulaires pourront percevoir la prime prévue pour le cadre d'emploi correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires, que la prime versée aux agents à temps non complet sera calculée au prorata de leur temps de travail hebdomadaire

### 2010/15 Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Vu l'avis du CTP du 8 février 2010,

Suite à l'intervention de M. Cachera, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer une convention avec le SDIS sous réserve que le projet de convention présenté par le SDIS soit modifié et intègre l'indemnisation pour la Commune des absences des agents.

### 2010/16 Mandats vente logement 1 rue Claude Monet

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne mandat aux agences Sauvage Immobilier et Folliot pour la vente de l'immeuble sis 1 rue Claude Monet.

### 2010/17 Baux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autoriser M. le Maire à signer:

- Un bail avec M. Le Jancour pour la location d'un studio au presbytère de Les Pas (loyer 154 euros mensuel)
- Un bail avec Mlle Hulin pour la location du logement annexe à la mairie (loyer 280 euros mensuel)
- Un avenant au bail conclu avec Mme Dauguet, le bail est repris par M. Michel Dauguet
- Un avenant au bail conclu avec M. Henri Rapinel, le bail est repris par Mme Rapinel

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE  
Maire de Pontorson,

Prix de vente de l'eau au syndicat de Vieux Viel/ Sougeal : 0.3163 € HT/m<sup>3</sup>

Prix d'achat au syndicat Baie et Bocage 2010 : 0.895 €HT/m<sup>3</sup>